



Nous, Maire de la Ville de Dijon

MAIRIE DE DIJON

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE ET DE SANTE

Immeuble : 18 rue de Larrey
21000 Dijon ; incendie

VU Les articles L. 2212-2 et L. 2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU L'arrêté de Madame la Maire de la Ville de Dijon en date du 26 novembre 2024 portant délégation de fonctions aux conseillers municipaux

VU Le rapport de Monsieur Pierre GUIGON technicien de la direction Bâtiment de la Ville de Dijon en date du 2 janvier 2026

CONSIDERANT

- Qu'un incendie s'est déclaré le 2 janvier 2026 à 04h40 à l'intérieur de la maison sis 18 rue de Larrey 21000 Dijon ;
- Que l'incendie a détruit une partie de l'immeuble, le rendant inhabitable en l'état ;
- Qu'en outre, il existe un risque structurel concernant le plancher entre le premier étage et le rez-de-chaussée ;
- Qu'au regard du danger immédiat que présente ce bâtiment, l'ensemble des occupants a été évacué du logement par les services de secours ;
- Que l'urgence commande de prendre des mesures conservatoires de nature à assurer la sécurité publique et celle des occupants ;

ARRETONS

Article 1er : L'accès et l'occupation de la maison située 18 rue de Larrey 21000 à Dijon sont interdits à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, dans l'attente des travaux de remédiation qui devront être entrepris par les propriétaires.

Seuls les experts des assurances pourront accéder au bâtiment, avec l'autorisation de l'Inspecteur Sanitaire du Service Communal d'Hygiène et de Santé de la Ville de Dijon.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché sur la maison concernée et notifié aux propriétaires.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, ainsi qu'à
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Dijon,

chargés en ce qui les concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Dijon, le 02/01/2026

Pour la Maire
La conseillère municipale déléguée
à la santé et à l'hygiène,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Tenenbaum', written over a horizontal line.

Françoise TENENBAUM